



## Contrats Territoriaux des Couze Chambon Amont & Couze Pavin

Bulletin d'information du volet agricole n°6 - Décembre 2017



## EDITO

### Sommaire

- Bilan MAEC sur les deux territoires.
- Analyses à tarifs réduits.
- Programme prévisionnel 2018.
- Volet non agricole | Publication.
- Retours sur les journées techniques.

### Poursuivre son investissement dans les territoires à travers des actions agro-environnementales constitue l'une des priorités de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

Ainsi, nous nous sommes mobilisés en 2017 sur deux nouveaux Contrats Territoriaux : **le Contrat des Sources de la Dordogne – Sancy – Artense** où nous assurerons l'animation agro-environnementale et le **Contrat Sioule** où une mission visant à améliorer les pratiques agricoles sur les Bassins versants de deux ruisseaux nous a été confiée sur l'année 2018.

2017 aura été une année pleine de satisfactions où les actions proposées nous ont permis de vous rencontrer et de vous accompagner individuellement ou collectivement :

- ▲ Une campagne de reliquats azotés encore fructueuse avec 188 parcelles analysées dont 143 aidées financièrement,
- ▲ Des journées thématiques diverses sur :
  - le traitement des eaux peu chargées sur la Couze Chambon,
  - l'abreuvement aménagé ainsi que les couverts végétaux en interculture sur la Couze Pavin,
  - le faux-semis et déchaumage ainsi qu'une visite sur le traitement des effluents phytosanitaires par biobac sur le Lembronnet,
  - le déchaumage et la restructuration innovante en profondeur des sols sur les AAC de Pont-du-Château et Vinzelles,

Voilà autant d'exemples d'actions à travers lesquels la Chambre d'agriculture a clairement poursuivi son implication dans les procédures environnementales et sa coopération dans les territoires.

Ces actions sont majoritairement issues de réflexions menées en comités de pilotage agricoles que nous avons mis en place et organisons à l'automne et qui nous permettent d'alimenter les programmes proposés et de construire des actions au plus près de vos intérêts.

### Contacts

Animateur du volet agricole du Contrat Territorial des Couze Chambon Amont et Couze Pavin

Animateur du Territoire Artense Cézallier Sancy  
**Joël Leduc**  
**04 73 79 58 72**

Animateur du Territoire Limagne Sud  
**Olivier Lastiolas**  
**04 73 71 62 15**

Elus Chambre responsables des Territoires Limagne Sud et Artense Cézallier Sancy  
**Gérard Landry**  
**Michelle Bafoil**

Elu Chambre responsable du suivi des Contrats Territoriaux  
**Daniel Condat**

**Daniel Condat**  
Vice-président de la Chambre d'agriculture  
Elu en charge du suivi des Contrats Territoriaux

# Bilan MAEC sur les deux territoires

L'année 2017 a vu la contractualisation sur les territoires des deux contrats de Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) par certains d'entre vous. Suite à l'animation mise en place depuis fin 2015, une collaboration entre la Chambre d'agriculture, le SIAV Couze Pavin, le SIVU Couze Chambon Amont et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a permis de réaliser des diagnostics d'exploitation indispensables à la contractualisation de MAEC par les agriculteurs.



Certaines mesures, relatives à la gestion des prairies, ont plus retenu l'attention des agriculteurs : c'est ainsi le cas des mesures en lien avec, le maintien de la richesse floristique (en mesure système ou unitaire), la gestion pastorale ou le maintien de l'ouverture des milieux.

**33 diagnostics** ont ainsi été réalisés et **31 exploitations** se sont finalement engagées lors de la déclaration PAC 2017 permettant la contractualisation d'environ 1 940 hectares.

**28 engagements** sur le territoire de la Couze Pavin (1 690 hectares) et 3 sur le territoire de la Couze Chambon Amont (248 hectares).

Les sommes correspondant à ces engagements sur 5 ans s'élèvent à près de **888 500 €** soit une somme moyenne annuelle par exploitation de **28 660 €**.

## Analyses à tarifs réduits

L'animation agricole sur les territoires des deux contrats vous permet, cette année encore, **de bénéficier d'analyses à tarif préférentiel**.

En effet, une aide à hauteur de **60% est accordée** par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur l'analyse de terre et d'herbe pour les parcelles localisées sur le territoire des deux contrats ainsi que sur l'analyse d'effluents organiques (fumiers, composts et lisiers). Elles vous seront donc facturées à hauteur de 40% du coût réel.

Nous vous proposons les analyses figurant dans le tableau ci-contre. Les prix qui vous seront facturés à l'unité apparaissent en vert (tarifs valables jusqu'au 30 avril 2018).

Pour tout renseignement et demande, contacter :

**Joël LEDUC : 04 73 79 58 72 ou 06 30 00 95 96**  
**Arnaud MULLIE : 04 73 44 45 76 ou 06 42 41 83 93**

	Eléments analysés (code)	Prix HT (jusqu'au 30 Avril 2018)
Effluent	NPK Ca Mg pH C/N (421)	81.15 <b>32.46</b>
	NPK (401)	48.29 <b>19.32</b>
Sol	Simplifiée argile (102) <i>(argile, MO, Calcaire, C/N, pH, CaO, K2O, MgO, P2O5)</i>	50.99 <b>20.40</b>
	CEC (114) <i>(CEC, MO, Calcaire, C/N, pH, CaO, K2O, MgO, P2O5)</i>	48.82 <b>19.53</b>
Herbe	Matière Sèche - NPK (309)	34.24 <b>13.70</b>

# P

# rogramme prévisionnel 2018

▲ **Expérimentation « Efficacité du travail du sol et de son activité biologique »** (en aval de la Couze Pavin sur betteraves sucrières derrière couverts végétaux).

▲ **Tour de plaine | Tournée JUBIL** sur la partie aval de la Couze Pavin.

▲ **Demi-journée Bilan d'essais 2017** (mutualisation avec le territoire du Lembronnet).

▲ **Campagne de reliquats d'azote** en aval du territoire de la Couze Pavin et campagnes d'analyses de sol, d'effluents et d'herbe (Cf article dans le bulletin) sur les deux territoires.

▲ **Cinq journées techniques à thème :**

**Journée orientée sur « la gestion des matières organiques »** où seraient valorisées les analyses de terre, d'effluents et d'herbe réalisées,

**Journée sur le thème de « l'eau et l'agriculture »,**

**Journée sur l'entretien mécanique des milieux et des dessous de clôtures,**

**Journée sur l'antiparasitisme,**

**Demi-journées organisées autour de la pesée d'épandeurs.**

Ces journées techniques ont pour but de vous apporter des éléments techniques pour vous aider dans les raisonnements et les choix de vos pratiques.

## Communication

Diffusion d'un bulletin d'information 4 pages, en avril et septembre 2018, permettant de revenir ou d'informer sur les actions réalisées ou à venir.

Réalisation d'une plaquette sur le thème de « l'eau et l'agriculture ».

# V

# olet non agricole

Dans le cadre du Volet non-agricole du Contrat territorial de la Couze Chambon amont, le syndicat intervient dans des actions de rétablissement de la continuité écologique.

Cette continuité consiste, en la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, ainsi qu'au bon transport naturel des sédiments.

D'amont en aval, la continuité écologique peut être entravée par des obstacles comme les seuils, endiguement et barrages, ce qui peut avoir de lourdes conséquences pour la survie des espèces.

Pour rétablir la continuité écologique plusieurs interventions sont possibles :

• Arasement ou réduction de la hauteur de l'ouvrage.

- Ouverture d'une brèche.
- Installation d'un dispositif de franchissement piscicole (passe à poisson, bassins).
- Rivière de contournement.

L'étude réalisée sur le ruisseau du Frédet, en 2015, a relevé la présence de 6 obstacles à la continuité écologique, de l'entrée de Saint-Nectaire à la confluence avec la Couze Chambon (environ 3 km). En 2016, le syndicat a réalisé l'arasement d'un de ces obstacles.

Cette ancienne retenue d'eau, située à la sortie de Saint-Nectaire n'avait plus d'usage. L'arasement de l'ouvrage a permis d'éviter la formation d'embâcles ainsi que le rétablissement de la libre circulation des poissons et du transport sédimentaire. La passerelle liée à l'ouvrage n'a pas été conservée.

# P

# ublication

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME  
Cultivons l'Avenir



## LA COUVERTURE DES FOSSES A LISIER

Novembre 2017

### LES OBJECTIFS

#### LE PRINCIPLE

La couverture d'une fosse à lisier peut se faire sur de l'existant ou de la création.

Cet investissement répond tant à des impératifs agronomiques, économiques, qu'environnementaux.

Il permet en effet d'avoir des effluents plus concentrés en éléments nutritifs et de meilleure qualité, tout en limitant les émissions de gaz polluants et d'odeurs.

La couverture est intéressante dans les régions à pluviométrie importante.

- Diminuer la quantité d'effluents à épandre

La suppression des eaux pluviales permet de garantir un effluent plus concentré et plus homogène (avec une valeur agronomique du lisier améliorée) et ainsi de réduire le nombre de voyages nécessaires à son épandage. Cela représente des avantages en termes d'économie financière et de main d'œuvre. Le volume utile de la fosse est augmenté ce qui permet d'espacer les intervalles de vidange.

- Limiter les émissions d'ammoniac et de méthane

En évitant la surface de contact de l'air libre et des effluents, les pertes gazeuses sont diminuées de 50 à 90%. La couverture des fosses réduit la volatilisation de l'ammoniac NH<sub>3</sub>, précurseur des particules fines, et à l'origine du protoxyde d'azote N<sub>2</sub>O. Ces particules en suspension et ces Gaz à Effet de Serre GES ont des effets nocifs sur la santé et l'environnement, provoquant des maladies respiratoires et agissant sur le climat. Le N<sub>2</sub>O a un pouvoir de réchauffement 300 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub>, tandis que le méthane CH<sub>4</sub> est équivalent à 25 fois le CO<sub>2</sub>.

- Limiter les odeurs

Avec une couverture intégrale de l'ouvrage, la diminution des odeurs atteint 90%. Cela apporte une meilleure qualité de vie pour le voisinage. La maîtrise des odeurs et la réduction des pertes d'azote au stockage est complète quand la phase d'épandage est bien menée. Gérer la fertilisation et utiliser un matériel d'épandage limitent les pertes.

Astuce

La couverture d'une fosse existante évite la construction d'un nouvel ouvrage suite à une augmentation du cheptel !

Publication à retrouver sur notre site : [chambre-agri63.com](http://chambre-agri63.com)



# Retours journées techniques

## ▲ Journée couverts végétaux et agriculture de conservation | 12 octobre 2017

Le 12 octobre dernier, dans le cadre du contrat territorial de la couze Pavin, une douzaine d'agriculteurs ont pu analyser avec Yoann Ginestière, conseiller agronomie de la Chambre d'agriculture, un profil de sol conduit en agriculture de conservation.

Christophe Maffre, agriculteur céréalier de Chidrac, a mis à disposition une parcelle pour mettre en place des expérimentations de couverts végétaux.

**L'objectif ? Dynamiser la fertilité des sols, améliorer la structure tout en diminuant le travail du sol...**

Les personnes présentes ont pu voir l'importance des systèmes racinaires et l'impact sur le sol grâce au profil réalisé. Elles ont pu également assister à une démonstration de destruction mécanique des couverts, avec un rouleau-hacheur, prototype de la société BONNEL.

📞 Contact : Yoann Ginestière | 06 30 00 27 00  
y.ginestiere@puy-de-dome.chambagri.fr



## ▲ Abreuvement en cours d'eau | 18 octobre 2017

Le 18 octobre à Saurier un groupe de 15 personnes dont une dizaine d'agriculteurs se sont retrouvés lors d'une journée technique sur le thème de l'**abreuvement en cours d'eau**.

Cette rencontre était organisée par la Chambre d'agriculture dans le cadre du contrat territorial du bassin versant de la couze Pavin avec l'intervention de JM Chatat, technicien rivière du SIAV Couze Pavin.

Après une présentation en salle des différents systèmes existants et de données techniques et économiques, les participants ont pu découvrir des installations mises en place sur des parcelles des communes de Saurier et de Besse et St-Anastaise : abreuvoir avec pompe solaire, pompes à museau, aménagements de passages à gué sur cours d'eau.

Des solutions adaptées à chaque situation existent pour chaque cas.

📞 Contacts : Arnaud Mullié : a.mullie@puy-de-dome.chambagri.fr  
Joël Leduc : j.leduc@puy-de-dome.chambagri.fr  
JM Chatat : tr.ct-siav@orange.fr

